Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250602-DAJ-DEL-25-141-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2025

BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2025

Délibération n°41-2025
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 25
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Claire PITETTE, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE.
Pouvoirs : Camille DAEL à Frédérique PARIS, Guillaume WIENER à Jocelyn COUASNON, Pascal SEJOURNE à Marie-Lyne VAGNER, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Sabrina BECHET, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT
Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH
Date de la convocation : Mercredi 21 mai 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

ACTUALISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ESPACE MARIE-LOUISE HEMET ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay met à disposition plusieurs équipements municipaux au service des associations, des établissements scolaires, des clubs sportifs et de l'ensemble des usagers du territoire. L'Espace Marie-Louise Hémet (Maison des Associations) et les installations sportives jouent un rôle clé dans le dynamisme associatif, l'accès à la pratique d'activités physiques et la promotion du lien social.

Afin de garantir un usage serein, équitable et sécurisé de ces équipements, les règlements intérieurs qui en encadrent l'utilisation ont été mis à jour. Ces révisions visent à mieux répondre aux besoins des usagers, à clarifier les droits et devoirs de chacun, et à adapter les modalités d'accès et de fonctionnement aux pratiques actuelles. Elles renforcent également les règles de sécurité et les principes de responsabilité partagée entre les différents utilisateurs.

En ce qui concerne l'Espace Marie-Louise Hémet, les modifications portent principalement sur l'ajustement des horaires d'ouverture, la définition des conditions d'accès à la cuisine pour les associations, et un rappel des règles de civilité et de respect mutuel dans l'usage de cet espace.

Pour les installations sportives, les ajustements visent à prévenir les usages inappropriés, à faciliter la coordination entre les utilisateurs et à garantir la sécurité de tous.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs actualisés, présentés en annexes.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les projets de règlements ci-annexés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'espace Marie-Louise Hémet (Maison des associations) figurant en annexe 1.

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'utilisation des installations sportives) figurant en annexe 2.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 28/05/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY
27300